

# **Le concours du programme de bourse d'études Bill et Peggy Britt 2023-2024**

**Commandité par Peggy Britt, Bill and Peggy Britt, Inc. et la  
Fiducie révocable Peggy G. Britt. Parmi les autres  
commanditaires figurent la Compagnie Amway, la  
Compagnie Amway Canada, Amway République dominicaine  
et Amway Porto Rico.  
(« Commanditaires »)**

**SANS OBLIGATION D'ACHAT POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT  
N'AMÉLIORE PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ C'EST INTERDIT.**

## **DATES DE DÉBUT/FIN :**

Les inscriptions au concours du programme de bourse d'études Bill et Peggy Britt (le « Concours Britt ») seront acceptées du 5 novembre 2023 à 6 h, heure de l'Est (« HE ») au 30 avril 2024 à 23 h 59 (HE) (la « Période de la promotion »).

## **ADMISSIBILITÉ :**

Le Concours Britt est ouvert aux PCI d'Amway Amérique du Nord (dont la Compagnie Amway, la Compagnie Amway Canada, Amway République dominicaine et Amway Porto Rico) (les « Commanditaires ») qui sont des résidents autorisés des États-Unis, du Canada, de la République dominicaine et de Porto Rico. Un PCI doit être actif et en règle à 6 h (HE) le 5 novembre 2023 pour poser sa candidature et participer. Le programme de bourse d'études est également ouvert aux enfants des PCI. Dans ce cas, le PCI parent doit être actif et en règle à compter de 6 h (HE), le 5 novembre 2023, pour que son enfant puisse s'inscrire et participer au programme. Les PCI et leurs enfants qui présentent une demande doivent être des étudiants inscrits à une école de métiers ou une école technique, à un collège communautaire, à un programme universitaire de quatre ans ou à un programme de maîtrise.<sup>1</sup>

Les employés, dirigeants et directeurs des Commanditaires et de ses compagnies mères, succursales, filiales, partenaires, agences de publicité et de promotion, fabricants ou distributeurs de matériel du Concours Britt respectifs, et leurs familles

---

<sup>1</sup> Une preuve d'inscription sera exigée avant le paiement des prix. La preuve de l'inscription peut être un emploi du temps des cours pour le trimestre à venir ou une lettre du registraire de l'école, du collège ou de l'université sur papier à lettre à en-tête de l'institution validant l'inscription.

immédiates (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint) ou membres du même foyer (qu'ils soient de la famille ou non) de tels employés/dirigeants/directeurs ne sont pas admissibles pour participer. Le Concours Britt est régi par la loi américaine et sujet à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.

Les membres du jury (tel que défini ci-dessous) et les membres immédiats de leur famille (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint) et ceux vivant sous leur toit (de la même famille ou non) ne sont pas admissibles pour y participer. Toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques et locales s'appliquent.

### **COMMENT PARTICIPER :**

- Pour participer, un candidat (PCI ou l'enfant d'un PCI) doit préparer et soumettre une composition originale qui raconte une histoire personnelle sur la façon dont il a contribué à améliorer la vie des autres.

Les compositions doivent compter de 350 à 500 mots et être soumises par voie électronique, en ligne à l'adresse [https://amway.com/en\\_US/britt-scholarship](https://amway.com/en_US/britt-scholarship). Les soumissions sous forme de copie papier ne seront pas acceptées.

Toutes les soumissions doivent inclure le nom et le numéro du PCI; pour une participation au concours présentée par l'enfant d'un PCI, la soumission doit inclure le numéro du PCI parent.

Tous les candidats doivent avoir une adresse de courriel valide.

Les Commanditaires se réservent le droit d'annuler ou de modifier le présent Concours Britt si un nombre insuffisant de participations respectent les critères d'évaluation minimaux. Une seule participation par personne sera acceptée. Si une seule personne soumet plusieurs demandes de participation, seule la première demande de participation reçue<sup>2</sup> sera acceptée dans le cadre du Concours Britt. Toutes les autres seront détruites.

Les Commanditaires et les juges se réservent le droit, à leur discrétion exclusive et absolue, de disqualifier et rejeter toute participation qui est inappropriée pour toute raison que ce soit, y compris mais sans s'y limiter, l'inclusion de langage blasphématoire ou inapproprié.

Aucun appareil ou programme de soumission automatisée n'est permis. Les Commanditaires ne sont pas responsables de tout bulletin de participation perdu, retardé, illisible, volé, incomplet, invalide, inintelligible, mal orienté, techniquement corrompu ou mutilé, qui sera disqualifié, ou de tout problème de toute sorte que soit, qu'il soit mécanique, humain ou électronique. Seuls les bulletins de participation

---

<sup>2</sup> La date et l'heure de la réception seront déterminées en fonction de la date et de l'heure de l'affichage sur le site.

dûment remplis sont admissibles. La preuve de la soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par les Commanditaires.

En s'inscrivant, chaque candidat déclare et garantit ce qui suit relativement à sa soumission : (a) le demandeur est le seul propriétaire exclusif de la soumission; (b) la soumission est la création du demandeur et est entièrement originale; et (C) la soumission ne contrevient à aucun droit de tiers; Et (d) tout tiers dont la personne ou la propriété figure dans la soumission a donné au demandeur son consentement écrit (qui sera fourni aux Commanditaires sur demande) pour que cette personne ou ce bien soit filmé et utilisé tel que permis aux présentes.

Toutes les soumissions deviennent la propriété des Commanditaires et ne seront pas retournées. En s'inscrivant, le(s) candidats(s) accepte(nt) l'utilisation par les Commanditaires et ses délégués de ses nom, photo et/ou ressemblance, déclarations et autres renseignements personnels identifiables dans toute publicité et/ou promotion dans tout média conçu maintenant ou par la suite dans le monde entier à perpétuité, sans autre compensation, avis ou permission sauf là où c'est interdit.

Les soumissions peuvent être découpées, modifiées, reformatées et combinées avec d'autre matériel ou encore modifiées, à la discrétion unique et absolue des Commanditaires.

### **JUGEMENT :**

Un finaliste sera sélectionné parmi les bulletins de participation reçus pendant la période de la promotion, par un groupe de professionnels indépendants et non affiliés travaillant dans les domaines sans but lucratif et philanthropique. Chaque soumission sera jugée en fonction de ce qui suit :

- Pertinence
- Aspect émouvant
- Impact

Le finaliste sera avisé de sa sélection par courrier électronique, courrier postal et/ou téléphone en mai 2024 ou aux alentours. Il incombe exclusivement au candidat d'aviser les Commanditaires s'il modifie ses coordonnées.

En s'inscrivant au Concours Britt, le(s) candidat(s) et (ou) ses(leurs) parents acceptent pleinement et conditionnellement d'être liés par les présentes règles et par les décisions des juges, lesquelles seront finales et sans appel pour toutes les questions relatives au Concours Britt.

### **PRIX :**

Le gagnant du Concours Britt recevra un chèque de quinze mille dollars (15 000 \$ US). Tous les coûts et toutes les dépenses liés à l'acceptation et à l'utilisation du prix qui ne

sont pas mentionnés dans les présentes comme étant attribués sont à la charge du gagnant, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les taxes fédérales, provinciales, étatiques et locales (y compris les impôts sur le revenu).

Valeur totale du Concours Britt : 15 000 \$ US.

Les prix sont décernés « tels que » sans garantie expresse ou implicite que ce soit. Les PCI américains seront payés en dollars américains; les PCI canadiens en dollars canadiens; les PCI dominicains en monnaie dominicaine. Les commanditaires se réservent le droit de substituer un prix de valeur comparable ou supérieure, à leur discrétion exclusive. Toutes les taxes locales, provinciales, étatiques et fédérales sur les prix, et les autres coûts et frais associés à l'acceptation et l'utilisation non stipulés explicitement ici tel que prévu, sont la responsabilité exclusive de chaque gagnant. Tous les détails des prix sont à la discrétion exclusive des Commanditaires. Limite : un (1) prix par personne pour le Concours Britt et le concours de Bourses Commémoratives des Fondateurs Amway.

#### **DIRECTIVES POUR LES GAGNANTS :**

Le gagnant devra remplir et signer un formulaire de décharge de responsabilité standard (s'il est Canadien) ou un affidavit d'admissibilité et une décharge de responsabilité et publicité, (s'il est Américain), là où c'est légal, et le retourner dans les 14 jours suivant la date d'émission. À défaut de retourner tous les documents requis dûment remplis et signés dans le délai prescrit, l'incapacité des commanditaires à communiquer avec un gagnant potentiel dans un délai raisonnable, le refus d'un prix par un gagnant potentiel, le retour de tout prix comme étant non livrable ou non conforme à l'une ou l'autre partie des présentes Règles officielles (y compris toutes les exigences d'admissibilité) peut, à la discrétion des commanditaires, entraîner la disqualification du gagnant sélectionné, la perte du prix et la sélection d'un autre gagnant.

Par ailleurs, si une partie est considérée comme un mineur dans sa juridiction de résidence, un affidavit d'admissibilité et une décharge de responsabilité et publicité, et un document de transfert des droits doivent être signés par son parent ou tuteur.

Les personnes américaines (y compris les étrangers résidents) doivent remplir un formulaire « W-9 Request for Taxpayer Identification Number and Certification » avant la remise du prix. Il s'agit d'une exigence du Internal Revenue Service visant à exempter les gagnants d'une retenue d'impôt à la source. Sous certaines conditions, 24 % des montants versés au gagnant seraient retenus et remis à l'IRS, sans la réception de ce formulaire. Les gagnants ne seront pas assujettis à la retenue d'impôt sur les paiements reçus si les informations correctes sont fournies sur le formulaire W-9. Si un gagnant n'est pas américain, le formulaire W-8 approprié doit être rempli avant la remise du prix.

#### **GÉNÉRALITÉS :**

En s'inscrivant, le candidat et (ou) le(s) parent(s) conviennent (i) d'être liés par les présentes Règles officielles et par les décisions des Commanditaires et des juges, lesquelles sont finales et sans appel pour toutes les questions, et (ii) de défendre, d'exonérer et de dégager de toute responsabilité les Commanditaires et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, divisions et filiales, ainsi que les agences de publicité et de promotion et tous leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et mandataires respectifs (collectivement, les « Parties exonérées ») de toute réclamation, action ou responsabilité en cas de blessures ou de dommages subis de quelque nature que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, en rapport avec le Concours Britt ou avec l'acceptation, l'utilisation ou l'utilisation abusive de tout prix attribué.

Les soumissions peuvent être combinées avec d'autre matériel et/ou encore modifiées, à la discrétion unique et absolue des Commanditaires.

La participation au Concours Britt et être admissible pour le prix constituent la permission perpétuelle de chaque participant pour les Commanditaires d'utiliser son nom (prénom et nom de famille) et adresse (ville et province), ressemblance, photographie, image, portrait, voix, information bibliographique, participation, bulletin de participation et/ou toute déclaration faite par chaque gagnant concernant le Concours Britt ou les Commanditaires pour affichage public, publicité ou promotion de toute forme ou tout média connu présentement ou développé plus tard sans avis ni compensation supplémentaire, sauf là où c'est interdit par la loi. Chaque participant renonce à tout droit d'inspecter ou d'approuver une telle utilisation de son nom et son adresse, toute déclaration d'information et matériel des participants et/ou soumission et comprend que les Commanditaires comptent sur ce consentement à un coût potentiellement substantiel aux Commanditaires.

En participant au Concours Britt et en étant admissible au prix, chaque candidat ou parent cède aux Commanditaires tous les droits, titres et intérêts à l'échelle mondiale dans son bulletin de participation, notamment les droits d'auteur et le droit d'utiliser le bulletin de participation, les copies et les produits dérivés de quelque façon choisie par les Commanditaires. En participant, chaque candidat reconnaît et convient que le bulletin de participation a initialement été rédigé par lui-même et non pas copié d'ailleurs, que le bulletin de participation n'est pas dérivé de tout travail précédent et que l'assignation des droits de la soumission aux Commanditaires n'enfreint pas tout droit de tierce partie ou tout accord que le candidat et/ou parent a avec toute autre tierce partie.

Les parties exonérées ne sont pas responsables de tout bulletin de participation perdu, en retard, incomplet, inexact, volé, retardé, mal acheminé, non distribué, illisible, non affranchi, brouillé ou autre erreur ou difficulté qui soit humaine, mécanique, typographique, imprimée ou autre en liaison ou en rapport avec le Concours Britt y compris, sans toutefois s'y limiter, des erreurs ou difficultés pouvant survenir en rapport

avec l'administration du Concours Britt, le traitement des bulletins de participation, l'annonce des prix ou tout matériel en rapport avec le Concours Britt. Les personnes qui manipulent ou abusent tout aspect que ce soit du Concours Britt ou qui enfreignent ces Règles officielles, tel que déterminé exclusivement par les Commanditaires, seront disqualifiées et tous les bulletins de participation associés à ces personnes seront nuls et non avenus. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur discrétion exclusive, de suspendre, de modifier ou de mettre fin au Concours Britt pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, si une partie du Concours Britt est, à l'opinion exclusive des Commanditaires, compromise par une intervention humaine non autorisée ou par d'autres causes qui, de l'avis des Commanditaires, corrompent ou nuisent à l'administration, à la sécurité, à l'équité, à la bonne conduite, ou à la soumission des bulletins de participation. Si le concours prend fin, les Commanditaires peuvent, à leur discrétion, sélectionner un gagnant potentiel parmi tous les bulletins de participation admissibles et non suspects reçus avant la prise de mesures ou autrement jugés justes et appropriés par les Commanditaires. Les Commanditaires se réservent également le droit de suspendre, de modifier ou de mettre fin au Concours Britt, en fonction d'événements indépendants de la volonté des Commanditaires. En cas de différend concernant le Concours Britt, chaque participant convient que ce différend sera résolu en appliquant les lois du Michigan et qu'il sera résolu par les tribunaux de cet État.

## **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ; DÉNÉGATION DE GARANTIES**

En aucun cas, les parties exonérées ne seront responsables ou tenues responsables de tout dommage ou perte de toute sorte que ce soit, y compris dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs survenant de votre accès à, et de votre utilisation du service et/ou du Concours Britt téléchargement et/ou impression de matériel téléchargé de tout site web associé au Concours Britt. En aucun cas la responsabilité globale des parties exonérées envers vous pour tout dommage, perte et causes d'action ne dépassera 100 \$. Sans que ce soit limité à ce qui précède, ce Concours Britt et tous les prix sont fournis « tels que » sans garantie de quelque sorte que ce soit, soit expresse ou implicite, y compris mais sans toutefois s'y limiter, les garanties implicites de commerciabilité, d'adaptation à un usage particulier ou absence de contrefaçon. Certaines juridictions peuvent ne pas autoriser les limitations ou l'exclusion de responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs et donc certaines des limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas. Consultez vos lois locales pour toute restriction ou limitation concernant ces limitations ou exclusions.

## **MODALITÉS ADDITIONNELLES :**

Toute tentative de participation autre que celle décrite ci-dessus est interdite; aucun moyen d'entrée automatique, programmé, robotisé ou autre moyen similaire n'est autorisé. Les Commanditaires, leurs filiales, associés et agences de promotion et publicité, ne sont pas responsables de défaillance technique, de matériel, de logiciel, de téléphone ou autre mauvais fonctionnement de communications, d'erreurs ou d'échecs de toute sorte que ce soit, de connexions de réseau perdues ou indisponibles, de disponibilité de site Web, d'Internet ou FSI, d'intervention humaine non autorisée, de congestion de trafic, de capture incomplète ou inexacte des informations figurant sur le bulletin de participation (quelle que soit la cause) ou de transmission informatique ayant échoué ou étant incomplète, mutilée, embrouillée ou retardée ce qui peut limiter la capacité de la personne à participer au Concours Britt, y compris tout préjudice ou dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne en rapport avec ou résultant de la participation à ce Concours Britt ou au téléchargement de tout matériel que ce soit de ce Concours Britt. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur discrétion exclusive, d'annuler, de mettre fin, de modifier, de prolonger ou de suspendre ce Concours Britt (à leur discrétion exclusive) si tout virus, bogue, intervention humaine non autorisée, fraude ou autre cause indépendante de sa volonté corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité ou le fonctionnement approprié du Concours Britt. Dans un tel cas, les Commanditaires sélectionneront les gagnants à partir de toutes les soumissions admissibles reçues avant ou après (s'il y a lieu) la mesure prise par les Commanditaires. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur discrétion exclusive, de disqualifier tout individu qui, à sa discrétion exclusive, falsifie le processus de participation ou le fonctionnement du Concours Britt ou du site Web. Les Commanditaires peuvent interdire à un participant de participer au Concours Britt ou de gagner un prix si, à sa discrétion exclusive, il détermine que ledit candidat essaie de saboter le fonctionnement légitime du Concours Britt en trichant, piratant, trompant ou utilisant toute autre pratique de jeu inéquitable (y compris l'utilisation de programmes de participation rapide) ou en ayant l'intention de gêner, d'abuser, de menacer ou de harceler tout autre candidat ou représentant des Commanditaires.

*ATTENTION : TOUTE TENTATIVE DE LA PART D'UN CANDIDAT D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB QUE CE SOIT OU DE NUIRE À L'EXÉCUTION LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE INFRACTION AUX LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE SE PRODUIT, LES COMMANDITAIRES SE RÉSERVENT LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS D'UN TEL INDIVIDU, OU DE POURSUIVRE UN TEL INDIVIDU, JUSQU'AUX LIMITES PERMISES PAR LA LOI.*

## **CONFLITS; LOI APPLICABLE**

Les parties renoncent à tout droit d'instruction d'une action ou d'un acte de procédure institué en rapport avec ces Règles officielles, y compris, mais sans s'y limiter, le Concours Britt. Toute controverse ou revendication découlant de, ou en rapport avec, ces Règles officielles ou le Concours Britt devra être réglée par arbitrage exécutoire selon les règles d'arbitrage commercial de l'Association américaine d'arbitrage. Une telle controverse ou revendication sera arbitrée au cas par cas et ne sera pas

consolidée dans tout arbitrage avec toute revendication ou controverse de toute autre partie. L'arbitrage aura lieu dans l'État du Michigan, dans la ville de Grand Rapids.

CES RÈGLES OFFICIELLES ET L'INTERPRÉTATION DE LEURS MODALITÉS SERONT RÉGIÉS PAR ET INTERPRÉTÉES CONFORMÉMENT AUX LOIS DE L'ÉTAT DU MICHIGAN SANS TENIR COMPTE DE SES CONFLITS DES RÈGLES LÉGALES.

Pour toute matière qui n'est pas sujette à l'arbitrage tel qu'établi dans ces Règles officielles ou en rapport avec l'inscription de tout jugement d'une décision arbitrale en rapport avec ces Règles officielles ou le Concours Britt, les parties allèguent et consentent irrévocablement à la juridiction exclusive et au lieu des tribunaux d'état et fédéraux situés dans le comté de Kent de l'état du Michigan ou le plus proche de celui-ci. Les parties acceptent de ne pas invoquer un moyen de défense de forum non conveniens.

#### **UTILISATION DES DONNÉES :**

Le Commanditaire recueillera des données personnelles au sujet des candidats en ligne, conformément à sa politique de confidentialité. Veuillez réviser la politique de confidentialité des Commanditaires à <http://www.amway.com> ou à <http://www.amway.ca>. En participant au Concours Britt, les candidats et/ou le(s) parent(s) acceptent par la présente de consentir à la collecte et à l'utilisation par le Commanditaire de leurs informations personnelles et reconnaissent qu'ils ont lu et accepté la politique de confidentialité du Commanditaire.

#### **GAGNANT DÉSIGNÉ :**

Après le mois de juillet 2024, les demandes sur les gagnants peuvent être adressées au :

Service à la clientèle d'Amway  
Courriel : [Customer.service@amway.com](mailto:Customer.service@amway.com)  
Téléphone : 1 800 253-6500  
Du lundi au vendredi, de 8 h à minuit, HE  
Le samedi de 8 h 30 à 17 h, HE

#### **COMMANDITAIRES :**

Peggy Britt; 812 Kenmore Road, Chapel Hill, NC 27514

Bill and Peggy Britt, Inc.; 812 Kenmore Road, Chapel Hill, NC 27514

Fiducie révocable Peggy G. Britt; 812 Kenmore Road, Chapel Hill, NC 27514

Amway Corp.; 7575 Fulton St E; Ada, MI; 49355-0001

Compagnie Amway Canada, 375 Exeter Road, London, Ontario N6A 4S5

Amway Dominican Republic, Aut. Duarte Km, 13; Esq. Prolongacion 27 de Febrero, Santo Domingo; République dominicaine

Amway de Puerto Rico , Édif. N° 118, Carr. 174, km 1,7; Parque Industrial Minillas; Bayamon 00959; Porto Rico